

Organe d'Administration.

Procès-verbal de la réunion tenue le 22 mai 2024 en visioconférence.

Présents:

Martine DOLPHEN, Colette GAUTHIER, Bruno GOSSUIN, Marie-Rose MAHIELS, , Bernard PAREZ, Frédéric ROBIN, Pascale SCHRODER, administrateurs
Didier LECLERCQ, Directeur administratif
Philippe MIDREZ – Directeur Technique

Excusé:

Nuno Manuel MATISA GOMES, administrateur

1. Approbation du PV.

Le PV de la réunion du 24/04/2024 a été approuvé.

2. Finances.

Néant.

3. Administratif.

→ **Locaux FFBN.**

Le renon pour le bail actuel a été envoyé et les démarchent pour le nouveau bail sont effectuées.

→ **AquaNet-Clubee.**

L'O.A marque son accord sur la proposition de contrat de la société Clubee pour l'utilisation de la nouvelle application à partir du 01/01/2025. Des développements spécifiques à la FFBN devront être adaptées dans le second semestre de 2024.

→ **Label de qualité.**

Label Initiation:

Ayant rentré un dossier en bonne et due forme, après analyse, l'O.A. a statué ce qui suit :

Nom club	Initiales	Décisions	Disciplines	Remarques
Club Les Marsouins Ath	CMA	OK	Natation	

Il est a rappelé aux différents clubs que la participation au Challenge Ethias des débutants fait partie des conditions d'octroi du label Initiation.

Label Formation:

Il est a remarqué le retrait du responsable pédagogique des clubs ESN et VN.

Un courrier sera envoyé par le DTA à ces clubs afin d'obtenir les informations adéquates. le label sera retiré dans le cas d'absence de réponse ou du remplacement du responsable pédagogique par une personne inadéquate.

→ **Structures FFBN.**

L'O.A. marque son accord sur la proposition d'audit externe de l'AISF.
Didier Leclercq prendra contact.

4. ADEPS & subventions.

Néant.

5. Fédération Royale Belge de Natation.

Néant .

6. Disciplines Sportives.

6.1. Natation.

→ Bonus malus.

L'O.A. analyse la proposition de Martine Dolphen et Pascale Schröder.

L'O.A décide de la suppression du système « Bonus-Malus » pour les officiels et de le remplacer par la méthode suivante (à partir de la saison 2024-2025):

Officiels requis en fonction du nombre de nageurs :

Nombre de nageurs pas session	Nombre de juges par session (A, B et C)
1 à 9	1
10 à 19	2
20 à 29	3
30 à 39	4
40 à 49	5
50 à 59	6

- Tout club participant à une compétition doit présenter au minimum 1 juge par session.
- Suivant le nombre manquant de juge, une amende fixée par la FFBN sera portée en compte.
- Tous les officiels doivent être inscrits par session via le programme Teams Manager (en même temps que les nageurs).
- Si un officiel inscrit est empêché, son club doit le remplacer et prévenir le club organisateur (et/ou le juge arbitre).
- Le club organisateur doit fournir au juge arbitre la liste des officiels le lendemain de la clôture des inscriptions. Si le nombre des officiels est jugé insuffisant par le juge arbitre, le club organisateur demandera aux clubs participants de compléter le jury.

Montants des amendes pour les officiels manquants (par session et/ou par 1/2 journée)

Officiels manquants	Montant de l'amende
1	15 €
2	15 € + 25€
3	15 € + 25€ + 25 €
4	15 € + 25€ + 25€ + 25 €
5	15 € + 25€ + 25€ + 25 € + 25 €

6.3. Masters.

→ CS Masters

L'O.A. a pris bonne note de la démission de Stéphanie Doucet.

7. Districts FFBN.

7.1. District LNL.

L'O.A. a pris bonne note de la démission de Stéphanie Doucet.

8. Courrier.

Néant.

9. Divers.

Démission ATLAS.

L'O.A. a pris bonne note de la démission du Liège Atlas Swimming Team (ATLAS).



Le Président
Bernard Parez



Le rapporteur
Didier Leclercq